

**DPC : mode d’emploi pour les Médecins Hospitaliers**

**ou Médecins salariés dans un Centre de Santé**

***Comment valider votre programme DPĆ ?***

Vous êtes pris en charge par votre employeur ou par votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) et **vous n'avez pas à créer de compte personnel** sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr/).

1. Connectez-vous sur le site de l’OGDPC (<https://www.ogdpc.fr>), puis « recherchez un programme ». Tapez le nom de l’organisme : «  PneumODPC. » puis « rechercher » (en bas à droite) pour accéder à la liste des programmes proposés par PneumODPC (en bas de la page). Sélectionnez le programme qui vous intéresse et lisez la fiche d’information.

2. Informez PneumODPC de votre volonté de vous inscrire au programme  par mail pneumodpc@gmail.com (contact Annabelle Vicente). Elle vous transmettra un bulletin d'inscription pré-rempli à signer, et vous indiquera la procédure à effectuer auprès de votre établissement).

3. Demandez un formulaire de prise en charge à la direction des affaires médicales ou à la commission DPC de la CME de votre établissement (au moins 1 mois à l’avance). Remplissez le formulaire de prise en charge de votre établissement en notant le N° de référence OGDPC du programme que vous avez sélectionné, et demandez la validation de votre prise en charge à la CME de votre établissement.

• Si votre établissement cotise auprès de l'ANFH, la prise en charge de votre programme de DPC et de vos frais de déplacement est à la charge de l’ANFH. PneumODPC transmettra l’attestation de validation à l’issue de la réalisation de votre programme de DPC.

• Si votre établissement ne cotise pas auprès de l'ANFH, la prise en charge de votre programme de DPC et de vos frais de déplacement est à la charge de votre établissement.

4. Inscrivez-vous à la session DPC auprès les organisateurs de la formation du CPLF (<http://www.congres-pneumologie.fr>). Les sessions signalées avec le logo « PneumODPC » permettent de valider la session cognitive des programmes proposés par l’organisme PneumODPC. L’inscription à la session et le règlement des frais d’inscription doivent être impérativement réalisés par le médecin sans aucune participation de l’industrie pharmaceutique ni des prestataires.

5. La présence à une session DPC du CPLF permet de valider la partie cognitive de votre programme DPC (présence obligatoire). Il faudra également effectuer l’étape évaluative prévue par le programme pour valider votre démarche annuelle de DPC.

6. Une indemnisation forfaitaire sera versée à votre établissement par l’OGDPC, lorsque votre programme sera terminé et que vous aurez saisi le formulaire post-programme DPC via le site internet de l’OGPDC.

Pour toute information sur le programme DPC, vous pouvez contacter PneumODPC par mail pneumodpc@gmail.com (contact Annabelle Vicente)